

S.I.V.o.M. DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 MARS 2018

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 10 – Absents : 0 - Procuration : 0 - Votants : 10

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 12 mars 2018

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE, vice-président - M. FAURE Christophe-Jacky, délégué de THIGNONVILLE - Mme PIETREMENT Janine, déléguée de SERMAISES - Mme BELLIER Marie-Françoise, déléguée suppléante d'INTVILLE-LA-GUETARD - Mme DEGUIN Françoise, déléguée de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE – M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRÉCHEMIER José, délégué de PANNECIERES – Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES.

Absents : néant

Secrétaire de séance : M. BRÉCHEMIER José

I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 21 DÉCEMBRE 2018

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVENT les comptes de gestion 2017 du budget principal et du service annexe de l'eau dressés par Mme OZIOL Isabelle, trésorière du syndicat, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs.

III – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Les membres du conseil syndical, sous la présidence de M. FAURE Christophe-Jacky, à l'unanimité,

APPROUVENT les comptes administratifs 2017 du budget principal et du service annexe de l'eau qui se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2017	937 640,15	Dépenses 2017	251 846,45
Recettes 2017	946 411,92	Recettes 2017	31 544,67
Excédent 2016 reporté	10 197,56	Excédent 2016 reporté	411 972,68
Total recettes 2017	956 609,48	Total recettes 2017	443 517,35
Excédent 2017 : 18 969,33 €		Excédent 2017 : 191 670,90 €	

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2017	161 344,30	Dépenses 2017	77 581,489
Recettes 2017	208 263,31	Déficit 2016 reporté	70 234,48
Excédent 2016 reporté	59 026,29	Total dépenses 2017	147 815,96
Total recettes 2017	267 289,60	Recettes 2017	177 628,33
Excédent 2017 : 105 945,30 €		Excédent 2017 : 29 812,87 €	

IV – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDENT d'affecter les résultats des sections de fonctionnement comme suit :

☞ **Budget principal** : report de l'excédent de fonctionnement de **18 969,33 €** en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

☞ **Budget annexe de l'eau** : l'excédent de fonctionnement de **105 945,30 €** est affecté comme suit :
➤ virement au compte 1068 de la somme de **85 679,13 €** à la section d'investissement du budget primitif 2018.

➤ Report de la somme de **20 266,17 €** en section de fonctionnement.

V – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré,

VOTENT, à l'unanimité, le **budget primitif principal 2018** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : **1 006 307 €**
- Section d'investissement : **296 152 €**

VOTENT, à l'unanimité, une subvention de 500,00 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle ;

VOTENT, à la majorité (1 contre : Mme DEGUIN), une subvention de 1 000,00 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire, sous réserve de la réception du dossier de demande de subvention complet redemandé à la responsable de la coopérative.

DÉTAIL POUR CERTAINS ARTICLES :

Libellé	École élémentaire	École maternelle	TOTAL
Fournitures scolaires (38 €/élève)	9 082	4 902	13 984,00
Transports scolaires	8 000	3 500	11 500,00
Transports piscine	5 640	1 760	7 500,00
Matériel sportif	640	-	640,00
Budget Noël	-	800	800,00
TOTAL	23 362	10 962	34 424,00

VOTENT, à l'unanimité, le **budget primitif annexe du service de l'eau 2018** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : **181 663 €**
- Section d'investissement : **177 531 €**

AUTORISENT, à l'unanimité, le président à déposer une demande de subvention auprès de l'AESN pour des travaux de «sécurisation» du château d'eau de SERMAISES.

VI – RÉGIME INDEMNITAIRE – RIFSE-EP – MISE EN PLACE

Suite aux réunions des 7 juin et 21 décembre 2017, le projet de la mise en place du RIFSE-EP a été adressé au comité technique du CDG 45 qui a émis un avis favorable au projet de délibération en précisant que :

«Certaines Chambres Régionales des comptes soulignent que la collectivité doit être en mesure de prévoir à son budget les montants maximum indiqués dans la délibération. Il convient donc d'éventuellement les revoir en conséquence».

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDENT la mise en place du RIFSE-EP à compter du 1^{er} avril 2018 avec la modification des montants maximum de l'IFSE pour une mise en phase avec les crédits ouverts au budget.

VII – QUESTIONS DIVERSES

☞ Reconstitution de la remise d'une calculatrice aux enfants de CM2 entrant en 6^e en septembre 2018,

☞ Il est redemandé un inventaire détaillé de l'ancien mobilier de la cantine.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Gérard BOHN".

Gérard BOHN